



Auto'Mag

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des entreprises et cabinets d'expertise en automobile n° 164

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 20 mars 2024. Il y eut un échange avec Humanis Malakoff Prévoyance concernant les actions pouvant être mises en place dans le cadre du fonds social dédié. Il a été décidé d'actions contre les violences que subissent les salarié.e.s de la part des clients ou encore des réparateurs. Ces violences verbales et/ou physiques tendent effectivement à se multiplier. Ces actions seraient intégrées à un grand plan national que travaillent actuellement l'organisation patronale.

Parallèlement, des actions sur d'autres thèmes, tels les aidants, le handicap... pourraient voir le jour. Affaire à suivre...

Un avenant relatif aux congés pour événements familiaux a été signé. Il s'agissait de mettre en conformité la convention collective, notamment son article 4.12, avec la loi n° 2023-622 du 19 juillet 2023. Ainsi les congés pour événements familiaux qui sont les suivants :

- Mariage ou PACS : 5 jours
- Mariage d'un enfant : 2 jours
- Naissance : 3 jours
- Adoption : 3 jours
- Annonce de la survenance du handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant : 5 jours
- Décès du grand-parent : 1 jour
- Décès du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un PACS : 4 jours
- Décès du père, de la mère, du beau-parent, d'un frère ou d'une sœur : 3 jours
- Décès d'un enfant de plus de 25 ans : 12 jours
- Décès d'un enfant de moins de 25 ans : 14 jours
- Décès d'un enfant, quelque soit son âge, si l'enfant décédé était lui-même parent : 14 jours
- Décès d'une personne âgée de moins de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié : 14 jours
- Congé de deuil : 8 jours [enfant âgé de moins de 25 ans ou personne âgée de moins de 25 ans].

Ces jours de congés sont applicables dès maintenant, car issus soit de la convention collective, soit de la loi.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts Auto* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes